

PROCES VERBAL BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 20
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 12 mars 2024

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	-----
2^{ème} Vice-présidente	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-président	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	-----	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	-----	6^{ème} membre	-----
7^{ème} Vice-président	Madame MICHOT Karine	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	Monsieur ROSET Jean-Jacques	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	Monsieur HENAUULT Damien	9^{ème} membre	-----
10^{ème} Vice-président	-----		

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Madame OLIVIER Christine – Monsieur GOUTX Alain – Monsieur POMA Alain – Monsieur BIETTE Bernard – Monsieur MARTELLIERE Eric – Monsieur EPIAIS Jean-Pierre – Monsieur GIBAUULT Patrick –

Ont donné pouvoir : Madame OLIVIER Christine à Monsieur MARINIER Jean-François – Monsieur GOUTX Alain à Monsieur PAOLETTI Jacques – Monsieur POMA Alain à Madame DELORD Martine – Monsieur GIBAUULT Patrick à Madame COCHETON Stella –

Monsieur CARNAT Eric est sorti de la séance à 19 h 00.

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Ordre du jour

I. DELIBERATIONS

Finances

1. Attribution des aides à l'apprentissage 2024
2. Attribution des aides à l'investissement en matériel
3. Attribution d'une subvention à la bibliothèque sonore de Blois

Développement économique

4. Vente des parcelles cadastrées section ZB n°181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p et 268p sises Avenue Cher Sologne a SELLES-SUR-CHER (41130) au profit de la commune de SELLES-SUR-CHER

II. AVIS SUR ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

Dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été confiées lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2023, le bureau s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

Finances

1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2024

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif. Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Demandeur	Date de réception	Apprenti	Montant
PÂTISSERIE H.B 2 Rue de la fonderie, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	26/02/2024	LEVEQUE Julie, née le 05/10/2008, recrutée pour préparer un CAP Pâtissier sur 2 ans.	3 000,00 €
EARL LEVIEUGE La Hubardiere, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	TOREAU Emilien, né le 17/02/2005, recruté pour préparer un CAPA Métiers de l'agriculture sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LE CHAPELIER 2 Route de Tours, 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	23/02/2024	DUTILH-DESPAQUIS Luna, née le 05/11/2008, recrutée pour préparer un CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant sur 1 an.	1 500,00 €
AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert, CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	DARBONVILLE Evan, né le 01/06/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
		GARCIA Killian, né le 03/08/2008, recruté pour préparer un CAP constructeur de réseaux et canalisations sur 2 ans	3 000,00 €
LES JARDINS DU FOUZON 144 Rue Stendhal, 41130 MEUSNES	23/02/2024	GIBAUT Flavien, né le 27/09/2006, recruté pour préparer un CAPA Jardinier sur 1 an.	1 500,00 €
LECLERC CHRISTELLE COIFFURE 15 Rue Porte Grosset 41130 SELLES-SUR-CHER	23/02/2024	PHULPIN Margo, née le 27/12/2006, recrutée pour préparer un CAP coiffure sur 2 ans.	3 000,00 €
RADLE TP 4 Rue des entrepreneurs CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	GANGRY Yanis, né le 23/07/2003, recruté pour préparer un BTS TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MAZEAU Lola, née le 27/08/2002, recrutée pour préparer un DCG sur 2 ans.	3 000,00 €
		COSTA Matteo, né le 06/08/2004, recruté pour préparer un Bac pro TP sur 1 an.	1 500,00 €
		MESNAGE Alexandre, né le 02/08/2004, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
		GREGOIRE Killian, né le 30/01/2006, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 1 an.	1 500,00 €
SARL TURPIN 20 Route du Bellanger 41110 CHATEAUVIEUX	23/02/2024	CHUET-DUVOUX Antoine, né le 15/05/2008, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		SAUVESTRE Charlie, né le 04/06/2004, recruté pour préparer un BP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
		DANIEL Corentin, né le 25/04/2005, recruté pour préparer un CAP Menuisier sur 2 ans.	3 000,00 €
RESTAURANT LES CLOSEAUX Les Closeaux 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	GAUCHER-UNGURU Gérard, né le 09/04/2008, recruté pour préparer un CAP cuisine sur 2 ans.	3 000,00 €
ETABLISSEMENT BOULANGER 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	23/02/2024	BOURDET Erwan, né le 24/11/2007, recruté pour préparer un CAP Boulangier sur 2 ans.	3 000,00 €
		FILIPPI Luigi, né le 30/10/2003, recruté pour préparer un CAP Boulangier sur 1 an	1 500,00 €

BOUGE TP La Bernardière CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FRANCHET Diego, né le 28/11/2008, recruté pour préparer un CAP Constructeur sur 2 ans.	3 000,00 €
LA BOTTE D'ASPERGES 52 Rue Pierre Henri Mauger CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	FOUQUET Tom, né le 17/05/2004, recruté pour préparer un BTS Management en restauration sur 2 ans.	3 000,00 €
MAX VAUCHÉ PRODUCTION 2 Rue des Albizias CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	23/02/2024	LE TURDU Thomas, né le 11/11/2005, recruté pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		GARNIER Elina, née le 28/02/2006, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		SPECTE Céliane, née le 03/05/2004, recrutée pour préparer un BTS compta-gestion sur 1 an.	1 500,00 €
		GUISEMBERT Cloé, née le 03/09/2004, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
		BENEDETTI Coleen, née le 29/10/2005, recrutée pour préparer un CAP Chocolatier sur 1 an.	1 500,00 €
KAOLINE 81 Route de Blois, 41700 COUDES	23/02/2024	ANDRE Victoria, née le 27/05/2003, recrutée pour préparer un CAP Tournage en céramique sur 1 an.	1 500,00 €
ARC 41 5 La Hutterie, 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	23/02/2024	ZADRAN Naimatullah, né le 30/08/2004, recruté pour préparer un CAP de métier du plâtre et de l'isolation sur 2 ans.	3 000,00 €
Total des aides à l'apprentissage			61 500.00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 12 mars 2024 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 27 février 2023 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme susvisé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

2. ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL 2024

▪ SA LE DOMAINE DES ANGES, 33 route de Phages, THENAY, 41400 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Par courrier du 23 février 2024, Monsieur LEBEL Mickaël, Président de la SA le Domaine des Anges sise 33 route de phages à Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer la fabrication d'un dôme géodésique et d'une couverture acrylique nécessaires à leur activité. Le montant de l'opération est estimé à **12 877.00 € HT**.

▪ SOCIETE SORET DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel, à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)

Par courrier du 23 février 2024, Monsieur Mickael DERISBOURG et Monsieur Nicolas SORET, gérants de la Société SORET-DERISBOURG, sise 146 rue Gilbert Michel à Saint-Georges-sur-Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat d'un chariot élévateur nécessaire à leur activité. Le montant de l'opération est estimé à **110 000.00 € HT**.

▪ **RESTAURANT FLEUR DE SEL, sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)**

Par courrier du 22 janvier 2024, Monsieur Mickaël RENARD, gérant du restaurant Fleur de Sel sis 15 Place Pierre Fidèle Bretonneau à Saint-Georges-sur-Cher (41400) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat de claustres, de parasols et de lampes chauffantes. Le montant de l'opération est estimé à **12 799.77 € HT**.

▪ **SARL BOUGE TP, sise la Bernardière à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 31 janvier 2024, Monsieur Julien BOUGE, dirigeant de la SARL BOUGE TP, sise la Bernardière à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE, (41700) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat d'un godet concasseur. Le montant de l'opération est estimé à **43 000.00 € HT**.

▪ **SARL SEPTEN COURTAULT sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Par courrier du 7 décembre 2023, Monsieur Pascal COURTAULT, dirigeant de la SARL SEPTEN COURTAULT, sise Clos de la Bonneterie, rue des Bois à Montrichard Val de Cher (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'achat deux machines-outils numériques nécessaires à son activité. Le montant de l'opération est estimé à **208 000.00 € HT**.

▪ **SA INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à CONTRES, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Par courrier du 23 novembre 2023, Monsieur Olivier PAURD, Président de la SAS INWE FOOD, sise 3 boulevard de l'Industrie à Contres, commune déléguée du CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer du matériel de boucherie. Le montant de l'opération est estimé à **25 000.00 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 12 mars 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25% du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n° 3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu les demandes susvisées ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 12 mars 2024 pour le versement d'une aide égale à 25 % des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000 €

Le bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide l'octroi des aides à l'investissement suivantes :

SA LE DOMAINE DES ANGES	Acquisition de matériel	3 219.25 €
SOCIETE SORET DERISBOURG		5 000.00 €
RESTAURANT FLEUR DE SEL		3 199.94 €
SARL SEPTEN COURTAULT		5 000.00 €
SA INWE FOOD		5 000.00 €

La demande de la SARL BOUGE TP a été rejetée en raison de son chiffre d'affaires dépassant 1 000 000,00 €, ce qui ne correspond pas aux critères d'éligibilité du dispositif "Aide à l'Investissement en Matériel" de la Communauté.

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE SONORE DE BLOIS

Créée en 1972 par les Lion's clubs, l'Association des donneurs de voix enregistre des livres et des revues (locales et nationales), sur des CD / MP3, qu'elle met à disposition gratuitement des personnes ayant un handicap les

empêchant de lire. Elle dispose de 120 bibliothèques sonores réparties sur l'ensemble des départements. C'est à Blois, 12 rue de la Garenne qu'est installée celle du Loir-et-Cher. Son action couvre Blois et l'ensemble du département en mettant à disposition gratuitement environ 2 000 livres et revues afin de rompre l'isolement des personnes atteintes d'une déficience visuelle, physique et cognitive les empêchant de lire afin de leur redonner l'accès à la lecture, l'information, le savoir et la culture. L'Association fonctionne grâce à des dons et subventions des collectivités. Face aux difficultés liées à la diminution des subventions attribuées par le Département de Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire, par courrier du 7 décembre 2023, Monsieur Olivier COBOS, Président de la bibliothèque sonore de BLOIS, sollicite une subvention auprès de la Communauté d'un montant de 2 376.09 € pour financer le fonctionnement de leur structure (fournitures, achat CD, charges locatives).

Vu l'avis favorable de la Commission finance du 12 mars 2024,

Le Bureau, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 376.09 € à la bibliothèque sonore de BLOIS sise 12 rue de la Garenne. Le crédit sera inscrit à l'article 65748 du budget principal. Monsieur le Président ou à son représentant est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces y afférant.

Développement Economique

4. VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZB N°181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p ET 268p SISES AVENUE CHER SOLOGNE A SELLES-SUR-CHER (41130) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER

Par courrier en date du 12 mars 2024, la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), a fait part de sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées section ZB 181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p et 268p d'une superficie totale de 8 853 m² sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130) et faisant partie des réserves foncières de la communauté. Il est proposé au Bureau de procéder à cette transaction au prix de 8 € HT / m², TVA en sus.

Vu le courrier de la commune de Selles-sur-Cher en date du 12 mars 2024,

Vu l'avis du service des domaines en date du 22 janvier 2024,

Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de vendre les parcelles cadastrées section ZB 181p, 184p, 185p, 187p, 189p, 208p, 224p, 225p, 231p, 236p, 238p, 241p, 242p, 246p, 249p, 252p, 255p, 258p, 260p, 262p, 265p et 268p d'une superficie totale de 8 853 m² sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130), au profit de la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), moyennant le prix de 8 € HT / m², TVA en sus. Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) est autorisé à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

Affaires diverses

▪ ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL « FONCIER CŒUR DE FRANCE » (EPFL Foncier Cœur de France)

Les établissements publics fonciers locaux (EPFL) sont des structures contribuant à la mise en place des stratégies foncières. Ils peuvent aussi accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements en matière d'observation foncière, notamment dans le cadre des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF). L'EPF accompagne également les Collectivités dans l'acquisition des biens par voie de préemption. Plus qu'un outil, sur le terrain, un EPFL est un véritable intermédiaire entre la collectivité et le propriétaire, ce qui est un atout pour conserver des conditions de négociation apaisées. L'adhésion ne génère ni droit d'entrée, ni cotisation annuelle : elle est gratuite mais cela se traduit par la mise en place de la taxe spéciale d'équipement. Le conseil d'administration l'EPFL « Foncier Cœur de France » votera tous les ans le produit global de la TSE pour le territoire communautaire. Une fois voté le produit global, les services des impôts sont ensuite chargés de le répartir entre les quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises). A la demande de Monsieur Eric LACROIX, maire de la commune de Vallières-les-Grandes, Monsieur le Président précise que cette recette est destinée à leur permettre de financer leurs acquisitions foncières et immobilières. Une fois l'adhésion de la Communauté à l'EPFL "Foncier Cœur de France" approuvée par le Conseil communautaire, un recensement des projets sera effectué sur tout le territoire afin de définir les besoins. Il tient à préciser ensuite à l'Assemblée que la Communauté de Communes Val de Cher-Controis se trouve aujourd'hui à un moment charnière concernant son modèle de développement urbain. La loi Climat et Résilience a introduit un objectif de réduction de la consommation foncière et la mise en application progressive du principe de Zéro Artificialisation Net (ZAN) d'ici 2050. Cela doit se traduire au plus tard en 2027 au sein de l'ensemble des documents de planification (SRADDET, SCoT et PLUi). Pour faire face à ce nouveau modèle de développement, il convient de se doter des

outils existants. Pour Monsieur Olivier RACAULT, élu communautaire et maire de la Commune de Faverolles-sur-Cher, l'adhésion à l'EPFLI "Foncier Cœur de France" semble prématurée. Il estime que cette démarche entraînera une augmentation significative de la taxe pour les entreprises et sans réels bénéfices pour les petites communes rurales. Le prélèvement de cette taxe supplémentaire sur les habitants de ces communes n'est donc pour lui pas justifié. Le Président souligne l'importance pour la Communauté de relever des défis majeurs, tels que le maintien du nombre d'habitants des communes pour assurer leur pérennité et leur développement, et considère l'adhésion à l'EPF comme nécessaire. C'est un acteur clé dans l'aménagement du territoire et la gestion du foncier. En adhérant à l'EPF, les collectivités locales bénéficient de son expertise et de ses ressources pour mener à bien leurs projets d'aménagement urbain et de développement économique. Cette adhésion permet de mutualiser les moyens et de coordonner les actions en faveur d'un développement territorial harmonieux. Pour Monsieur Jean-François MARINIER, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement et la GEMAPI, cette adhésion à l'EPFLI "Foncier Cœur de France" est importante pour le territoire communautaire. Suite à ces différentes remarques, et à la demande de Monsieur Eric LACROIX, ce dossier porté à l'ordre du jour du Conseil du 25 mars 2024 est reporté.

▪ **PROJET PHOTOVOLTAIQUE A THENAY, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Le Président rappelle qu'un projet de parc photovoltaïque au sol comptabilisé « dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » va voir le jour sur la commune de Thenay, commune déléguée du Controis-en-Sologne et ce malgré le classement d'une partie des parcelles retenues en zone Ui. Ce projet a obtenu un avis favorable de la CDPNAF et Monsieur le Préfet doit prendre prochainement un arrêté autorisant sa réalisation, le PLUi de l'ex-Val de Cher-Controis ne l'interdisant pas. Madame Karine MICHOT indique qu'il y a urgence à lancer la modification des PLUi pour réglementer l'installation de ce type de projet.

▪ **HERGEMENTS TOURISITQUES SUR LE TERRITOIRE**

Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher doit prendre prochainement un arrêté d'instauration de l'autorisation préalable au changement d'usage des logements. Il concerne uniquement les communes qui en ont formulé la demande et qui ont justifié du niveau de tension exercé par les meublés de tourisme sur leur territoire. Dès la publication de cet arrêté, les personnes physiques ou morales qui souhaitent créer un meublé de tourisme devront en faire la déclaration en mairie. La Communauté de communes pourra quant à elle élaborer un règlement pour réguler le développement de ces hébergements.

▪ **DEPLOIEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV) 2020-2026 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Si l'implantation de terrains familiaux et des aires de petits passages est en cours, une solution doit être trouvée rapidement pour implanter une aire de grand passage sur le territoire communautaire afin de répondre aux obligations du SDAGV 2020-2026.

▪ **LOI ZERO ARTICIALIZATION NETTE DES SOLS - SOBRIETE FONCIERE**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la loi Climat et résilience, l'objectif est d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" (ZAN) en 2050. Sur le périmètre du SCOT de la Vallée du Cher à la Sologne, Monsieur le Préfet lui a confirmé que sur la décennie en cours (2021-2030), il sera alloué que 300 hectares de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers qui seront formalisés dans le SRADDET en cours de révision.

Fait à le Controis-en-Sologne, le 18 mars 2024

Le Président
Jacques PAOLETTI

